



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2016-09-004

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2016-09-01-005 - Arrêté modifiant l'arrêté 2016-1-933 du 12 août 2016 portant convocation des électeurs et fixant le déroulement des opérations électorales du Tribunal de commerce de Bourges (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE DU CHER

18-2016-09-01-005

Arrêté modifiant l'arrêté 2016-1-933 du 12 août 2016  
portant convocation des électeurs et fixant le déroulement  
des opérations électorales du Tribunal de commerce de  
Bourges



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

## PREFECTURE

Direction de la réglementation  
et des libertés publiques  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections

Bourges, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

### Renouvellement partiel

### Scrutin de 2016

**ARRÊTÉ n° 2016-1- 977**  
**modifiant l'arrêté n° 2016-1-933 du 12 août 2016**  
**portant convocation des électeurs**  
**et fixant le déroulement des opérations électorales**

La préfète du Cher  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.723-1 à L.723-14 et R.723-1 à R.723-31 ;

**VU** le code électoral et notamment ses articles L.49, L.50, L.58 à L.67, L.86 à L.117, R.49, R.52, R.54 alinéa 1, R.59 alinéa 1, R.62, R.63 alinéa 1 et R.68 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce ;

**Considérant** que les mandats de juges consulaires auprès du tribunal de commerce de Bourges détenus par MM. Pierre BONFANTI et Anthony LAUDAT sont appelés à être renouvelés à la date du 31 décembre 2016 ;

**Considérant** la démission de M. Olivier MONIN, juge consulaire auprès du tribunal de commerce de Bourges en date du 31 août 2016 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement partiel des sièges de juges consulaires du Tribunal de Commerce de Bourges.

**SUR la proposition** de M. le secrétaire général ;

[www.cher.pref.gouv.fr](http://www.cher.pref.gouv.fr)

Place Marcel-Plaisant –CS 60022 - 18020 BOURGES CEDEX ☎ : 02 48 67 18 18 📠 02 48 67 34 91

## ARRÊTE :

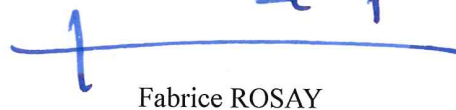
**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 1er de l'arrêté n°2016-1-933 du 12 août 2016 est modifié ainsi qu'il suit :

"Les électeurs inscrits sur la liste électorale établie par la commission prévue à l'article L.723-3 du code de commerce sont informés du renouvellement de **trois sièges de juges au tribunal de commerce de BOURGES**. Les juges des tribunaux de commerce sont élus dans le ressort de la juridiction au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours."

**Article 2 :** Le reste sans changement.

**Article 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressé à M. le Président du tribunal de grande instance de Bourges et à M. le Président du tribunal de commerce de Bourges.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,



Fabrice ROSAY